

24.10.2005 - 14:23 Uhr

BAG: Volaille élevée en plein air : pas de changement dans l'étiquetage des produits

(ots) - Suite à la décision du Conseil fédéral d'interdire l'élevage de volaille en plein air, les mentions telles que « élevé en plein air » ou « produit bio » demeurent sur l'étiquetage. Cette prescription étant provisoire, les producteurs de volaille ne doivent prendre aucune mesure supplémentaire. Dès le lundi 24 octobre 2005, l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) mettra à disposition des consommateurs dans les points de vente de produits dérivés de la volaille une feuille d'information à ce sujet. Cette dernière rendra attentive à la limitation temporaire des sorties à l'air libre des volailles.

Comme pour l'interdiction de l'élevage en plein air, le maintien de l'étiquetage est valable jusqu'au 15 décembre 2005.

Informations pour l'industrie agro-alimentaire : tél. 031 322 95 05
Médias : Office fédéral de la santé publique, Communication, tél. :
031 322 95 05

Internet:

www.bag.admin.ch/infekt/f/vogelgrippe.htm
<http://www.bag.admin.ch/verbrau/f/index.htm>

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100000843/100498491> abgerufen werden.